

Note Synthétique du compte administratif 2024**M57 abrégée****1. Éléments de contexte**

La commune compte 101 habitants et fait partie de la communauté de communes Val de Gers.

2. Budget 2024**REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	67 023.96 €	96 325.15 €
Section d'investissement	20 142.42 €	12 006.51 €

REPORT DE L'EXERCICE N-1

En section de fonctionnement (002)	214 682.09 €
En section d'investissement (001)	4 251.08 €

RESULTATS CUMULES

Section de fonctionnement	67 023.96 €	311 007.24 €
Section d'investissement	20 142.42 €	16 257.59 €

Résultat de l'exercice

Les réalisations (mandats et titres) de l'année 2024 (hors résultats 2023) s'élèvent à :

- 87 166.38 € en dépenses
- 108 331.66 € en recettes

Il en résulte que le budget est en excédent de 21 165.28 €.

En section de fonctionnement

Le résultat entre les recettes encaissées (96 325.15 €) et les dépenses réalisées (67 023.96 €) fait apparaître un excédent de 29 301.19 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2023 (214 682.09 €). Il en résulte un excédent global de 243 983.28 €.

En section d'investissement

Le résultat des recettes encaissées (12 006.51 €) et les dépenses réalisées (20 142.42 €) fait apparaître un déficit de 8 135.91 € auquel s'ajoutent le résultat reporté de l'exercice 2023 (4 251.08 €). Ce qui donne un déficit de 3 884.83 €.

Report pour l'exercice 2025

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : EXCEDENT	243 983.28 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	3 884.83 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	240 098.45 €
Résultat reporté en investissement (001) : DEFICIT	3 884.83 €

3. Niveau d'endettement de la collectivité

La commune a contracté 2 prêts au Crédit Agricole dont les annuités en 2024 se sont réparties comme suit :

- Prêt n°51020726585 : 4 630.55 € de capital et 339.40 € d'intérêts
- Prêt n°00001581036 : 1 774.78 € de capital et 7.45 € d'intérêts

Le prêt n° 51020726585 arrivera à échéance en 2025, le prêt n° 00001581036 a été soldé sur cet exercice.

4. Niveau des taux d'imposition

En 2024 le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier les taux d'imposition :

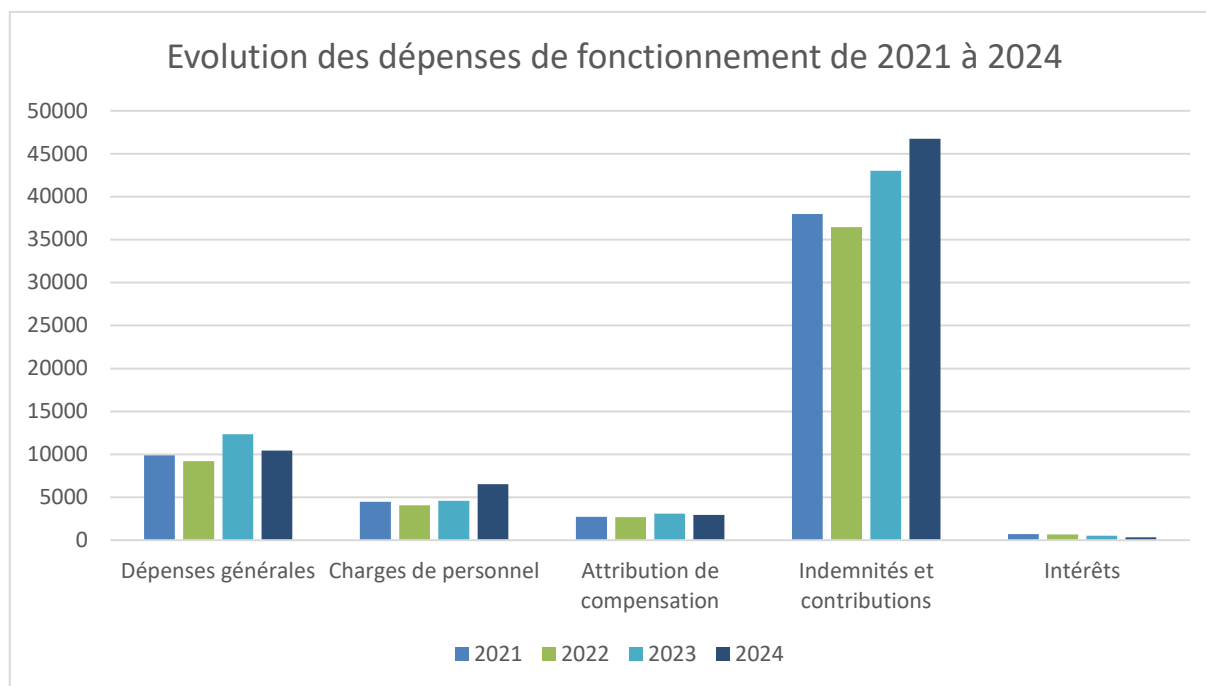
Taxe d'habitation : 10.48 %

Taxe sur foncier bâti : 55,24 %

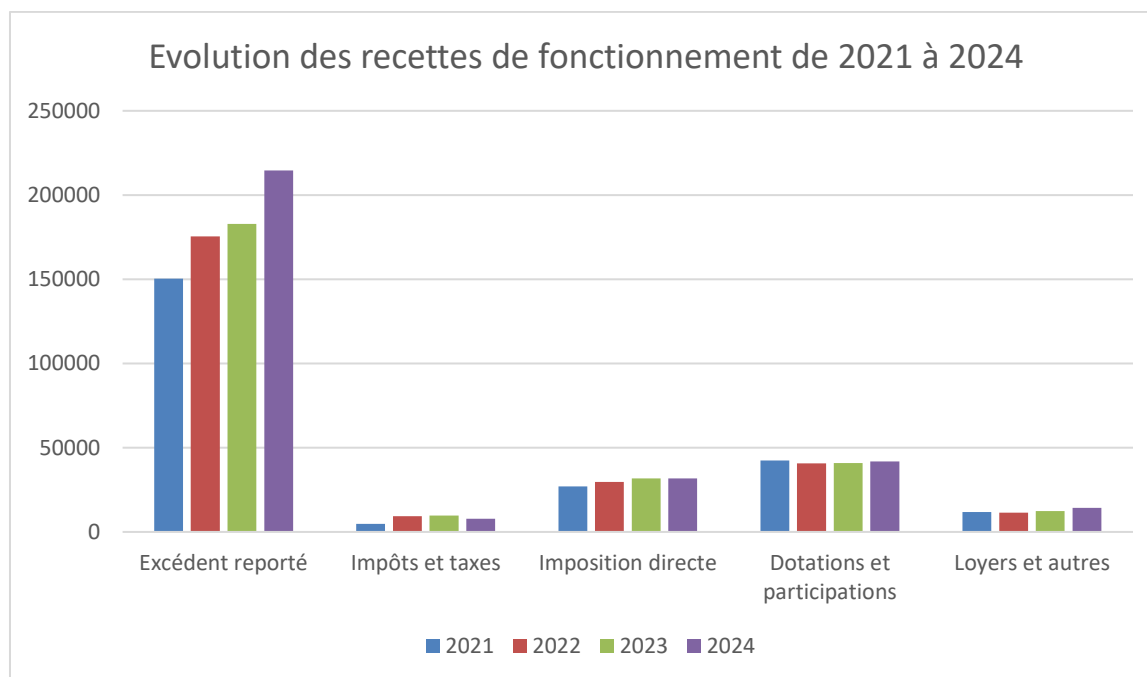
Taxe sur foncier non bâti : 85,52 %

5. Effectif de la collectivité

La collectivité compte un agent contractuel à temps non complet (4.5 heures hebdomadaire).



Par rapport à l'exercice antérieur, les dépenses générales ont diminué de 15 %. Les premiers postes de ce chapitre sont l'électricité, les assurances, les fournitures de petits équipements, suivi par la taxe foncière. Les charges de personnel ont augmenté de 41.5 %, ceci s'explique par le recrutement d'un agent recenseur début 2024, puis par la titularisation de la secrétaire de mairie pour laquelle les charges patronales sont plus élevées. L'attribution de compensation a augmenté de 4.5 %. Les indemnités et contributions ont augmenté de 8.6 %, ceci s'explique notamment par les dépenses pour le passage en LED de l'éclairage public et par la hausse des frais de participation au RPI, puisqu'il y a plus d'enfants de la commune scolarisés. Les intérêts quant à eux continuent à décroître puisque les prêts sont en passe d'être tous les deux soldés.



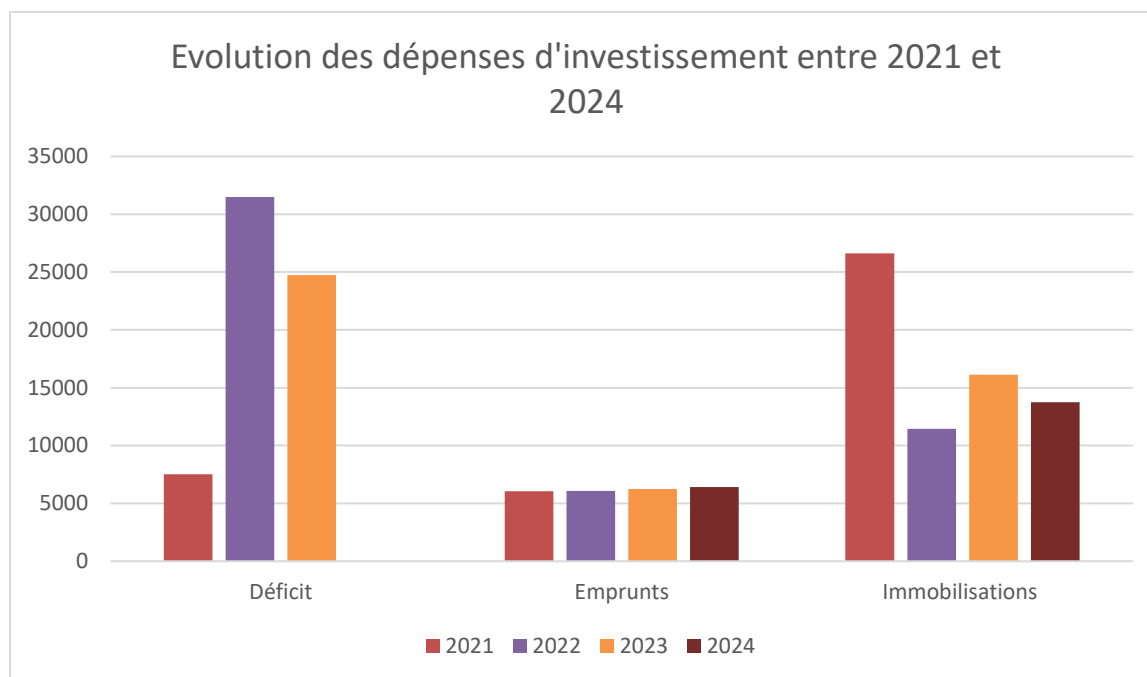
L'excédent reporté a continué à croître entre 2021 et 2024.

Le chapitre impôts et taxes a baissé d'un peu plus de 19 %, ceci trouve son explication dans la baisse du fond de péréquation des recettes fiscales intercommunales et du fond départemental des droits de mutation à titre onéreux (ventes), deux recettes sur lesquelles la commune n'a pas de prises.

Depuis 2022, il y a eu une augmentation de l'imposition directe de presque 7 % dû à l'augmentation des bases, le taux d'imposition n'ayant pas été augmenté entre les deux exercices. Depuis, c'est relativement stable.

Les recettes liées aux dotations / participations sont en très légère hausse.

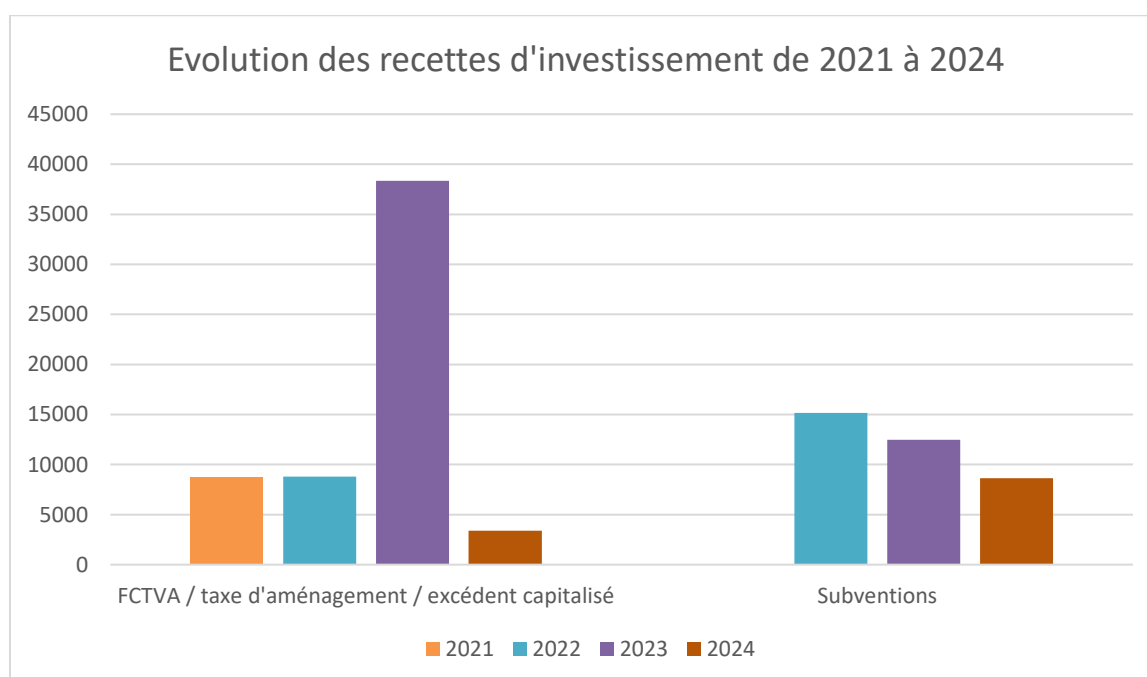
Les loyers sont en légère hausse, dû à la fois à au changement de locataire en 2023 (le loyer ayant été réévalué entre les deux locataires) et à la location de la salle des fêtes.



En 2024, il n'y a pas eu de déficit d'investissement.

Le remboursement du capital des emprunts a continué de croître, puisque le remboursement de l'un des prêts s'est terminé en 2024 et l'autre en 2025.

En 2024, les dépenses d'investissement se sont composées du changement de la clôture du local poubelles à côté de la salle des fêtes et de la mise en place du nouveau système de chauffage au logement situé place de la mairie.



Les subventions perçues au cours de l'exercice 2024 l'ont été au titre du changement du système de chauffage du logement de la place de la mairie.